

19 AOÛ 2022 * 0 2 4 0 2 2

Arrêté fixant la liste des candidats déclarés admis aux concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du Chiffre, session 2021.

LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;

VU la loi n° 83-03 du 28 janvier 1983 portant statut spécial du personnel du Chiffre, modifiée par la loi n° 2014-24 du 1^{er} juillet 2014 ;

VU la loi n° 97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail ;

VU le décret n° 63-293 du 11 mai 1963 fixant le régime commun des concours prévus pour l'admission dans les différents corps des fonctionnaires ;

VU le décret n° 74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime applicable aux agents non fonctionnaires, modifié par le décret n° 80-700 du 12 juillet 1980 ;

VU le décret n° 84-86 du 25 janvier 1984 fixant les modalités d'application de la loi 83-03 du 28 janvier 1983, modifié par le décret n° 2014-1306 du 13 octobre 2014 ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères ;

VU le décret 2020-2104 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

VU le décret n° 2021-35 du 14 janvier 2021 portant création, et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI) ;

VU le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;

VU l'arrêté n° 04893 PR/M.SG/STCC-SSI/CFEC-SSI du 30 mars 2016 fixant les conditions de mobilisation et d'utilisation des ressources propres du Centre de formation, d'Enseignement Cryptologique et à la Sécurité des Systèmes d'Information du Secrétariat général de la Présidence de la République (Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;

VU l'arrêté n° 0025723/PR du 11 novembre 2020 portant délégation de signature du Président de la République au Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;

VU l'arrêté n° 019330 du 1^{er} juin 2021 portant ouverture des concours directs et professionnels d'accès aux corps des cryptologues, des ingénieurs du chiffre et des chiffreurs (2021), modifié ;

VU l'arrêté n° 040011 du 03 décembre 2021 portant nomination des membres de la commission de correction des épreuves des concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du chiffre (session 2021) ;

VU l'Instruction n° 362 /PR/MSG du 24 novembre 2014 portant organisation et précisant les conditions de fonctionnement du Centre de formation, d'Enseignement Cryptologique et à la Sécurité des Systèmes d'Information (CFEC-SSI) ;

VU le procès-verbal de délibération n° 0318/PR/SG/DCSSI du 23 mars 2022 des réunions des 10^{es} et 23 mars 2022 de la commission de correction des épreuves des concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du chiffre (session 2021) ;

VU l'ensemble du dossier sur le recrutement du personnel du Chiffre ;

A R R E T E :

Article premier.- Sont déclarés admis aux concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du Chiffre organisés les 28 et 29 décembre 2021, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

A - CONCOURS DIRECT D'ACCES DANS LE CORPS DES CRYPTOLOGUES : NEANT.

B - CONCOURS DIRECT ET PROFESSIONNEL D'ACCES DANS LE CORPS DES INGENIEURS DU CHIFFRE

1) Concours direct

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
1.	Djiby LO	né le 07/07/1995 à Richard-Toll

2) Concours professionnel

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
1.	Mamadou Moustapha DIENG	né le 18/10/1973 à Dakar

C - CONCOURS DIRECT D'ACCES DANS LE CORPS DES CHIFFREURS

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
1.	Serigne Abi SOW	né le 16/04/1997 à Saint-Louis
2.	Mokhtar SOW	né le 04/08/1996 à Keur Massar
3.	Omar SYLLA	né le 10/01/1995 à Guédiawaye
4.	Ndiaga DIAGNE	né le 09/01/1999 à Guinguinéo
5.	Ibrahima THIAM	né le 04/02/2000 à Kaffrine
6.	Mouhamadou DIARRA	né le 08/10/1998 à Saint-Louis
7.	Papa Abdoulaye NDAO	né le 03/05/1998 à Koungheul
8.	Mamadou Lamine DIONE	né le 25/03/1993 à Diamaguéne
9.	Ablaye SENE	né le 14/09/1998 à Dioghine
10.	Aly CISSE	né le 14/05/1999 à Thiès

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.


Le Ministre,
Secrétaire Général
Oumar Samba BA

Ampliations :

M.SG/PR : 2 ; MAESE : 2 ; MFB : 4 ; MINT : 2 ; MFPRSP : 2 ; IGE : 2 ; SG/DCSSI : 10 ; SG/DMG : 2 ;
GOUVERNANCES : 14 ; Intéressés : 1 ; Archives nationales : 1.